

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 novembre 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme GAUTHIÉ (représentée par M. JASPART), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé : (1) Mme AVENA.

Date de convocation : 27 octobre 2015

Délibération n° : 49-2015

Objet : Débat d'orientation budgétaire

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que le CCAS a pour fonction « d'animer une action générale de prévention et développement social de la commune » (art. L123-5). A ce titre, le CCAS de Dijon soutient à titre individuel et collectif les personnes en difficulté et propose une large palette de services à destination des familles, des personnes seules, des personnes âgées ou des personnes handicapées.

La présente délibération propose, dans ce cadre, une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS et des orientations qui pourraient être retenues pour 2016.

Un contexte économique et social qui reste fragile malgré des signaux positifs

Malgré des signes sensibles de reprise de la croissance (1,5 % prévus en 2016, après 1 % estimé pour 2015 et 0,4 % en 2014), l'élaboration du budget primitif 2016 du CCAS doit, comme en 2015, permettre de préserver voire d'amplifier les actions de solidarité en direction des plus vulnérables et des plus démunis.

En effet, si l'analyse des besoins sociaux met en évidence de réels atouts pour la commune, et notamment :

- une population qui augmente ;
- un taux de fécondité qui se maintient ;
- un solde naturel qui reste positif ;
- une réelle attractivité pour les jeunes ;
- des revenus plus élevés que la moyenne nationale ;
- un bon niveau de formation ;
- un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, y compris pour les jeunes ;
- un vieillissement de la population moins rapide qu'au niveau national,
- une commune riche en emplois qui voit son nombre d'établissements augmenter ;
- un taux d'activité qui continue de progresser malgré la crise.

Certains aspects doivent appeler notre vigilance :

- une tendance au départ des couples parentaux ;
- une tendance à l'installation de personnes seules et de familles monoparentales ;
- une diminution constante de la taille des ménages et une tendance au sous-peuplement des logements (700 nouveaux logements par an nécessaires pour compenser ce phénomène) ;
- une part importante d'enfants (12 %) qui n'ont aucun parent en activité ;
- une importante précarité des jeunes dans l'emploi ;
- la moitié des plus de 75 ans qui vivent seuls ;
- une évolution attendue du nombre de personnes dépendantes corrélative à une diminution du nombre des aidants (de 3,4 à 1,3 par personne de plus de 85 ans à l'horizon 2030) ;
- 14 % des habitants dont les ressources sont situées sous le seuil de pauvreté (993 € en 2012) ;
- des écarts de revenus qui se creusent plus à Dijon qu'au plan national ;
- un nombre croissant de personnes qui franchissent le seuil de pauvreté grâce aux prestations sociales.

En outre, l'analyse des besoins sociaux montre également que, si la population dijonnaise dans son ensemble a plutôt bien résisté aux effets de la crise, les ménages à très faibles revenus ont été quant à eux bien plus fragilisés. De surcroît, dans l'hypothèse où les signes de reprise venaient à se consolider, ce sont souvent ces mêmes ménages qui mettront le plus de temps à tirer bénéfice de cette reprise. Une action attentive et volontariste doit donc être maintenue.

Cependant, l'effort sans précédent de redressement des comptes publics engagé en 2014 et accentué depuis 2015 entre dans sa deuxième année et aura un impact particulièrement important sur les finances des collectivités locales dans leur ensemble, et de la Ville de Dijon en particulier.

Après une diminution de dotation globale de fonctionnement (DGF) d'environ 4,4 millions d'euros en 2015, la Ville devra faire face à une diminution supplémentaire du même ordre en 2016 et en 2017.

Par effet cumulatif, ces diminutions imposent, au-delà de la « simple » maîtrise, une diminution de la dépense publique.

L'attribution de la subvention d'équilibre du CCAS par la Ville s'inscrit dans ce contexte. Le budget du CCAS doit par conséquent répondre à deux impératifs :

- contenir l'évolution de la subvention d'équilibre attribuée par la Ville ;
- garantir le maintien d'une action sociale forte.

Pour cela, le CCAS doit pouvoir s'appuyer sur la capacité d'adaptation de ses services et le renforcement de ses performances de gestion.

Les faits marquants et actions engagées en 2015 qui auront un impact sur le budget 2016

Dans le droit fil des conclusions du précédent débat d'orientation budgétaire, de nombreuses réflexions et actions ont été engagées dès 2015 afin de créer les conditions favorables à la résolution de l'équation budgétaire complexe que l'on savait devant nous pour 2016.

En premier lieu, des efforts conséquents ont été produits par les services afin de maîtriser voire diminuer au quotidien la dépense et optimiser les recettes.

Ensuite, et toujours conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire 2015, trois chantiers ont été ouverts afin de corriger certaines tendances négatives :

- une réflexion globale a été engagée afin de renforcer la communication autour des repas à domicile, mettant en avant les spécificités de notre offre de service et notamment l'introduction du pain protéiné et les repas mixés. Les effets se sont fait sentir dès cette année avec un arrêt de l'érosion des recettes, ce qui permet d'envisager une augmentation sensible de celles-ci pour 2016 (+ 28 000 €) couplée à une légère diminution des dépenses (- 5 000 €).
- la réflexion sur le devenir des résidences sociales a abouti à la définition d'un projet bâti sur deux axes :
- la fin de gestion directe de la résidence VIARDOT, dans la perspective d'une reprise et d'une réhabilitation complète de l'équipement par un opérateur ;

- le maintien de la gestion par le CCAS de la résidence ABRIOUX avec un accompagnement social internalisé, une ouverture aux familles et personnes âgées non dépendantes et l'intégration d'une fonction d'équipement de quartier.
- l'adoption du schéma de développement des structures de quartier a mis sur les rails, pour 2016, le transfert de gestion du centre socioculturel Fontaine d'Ouche (au premier janvier) et celui du centre social des Bourroches (au premier septembre).

A noter que les trois équipements concernés par un transfert de gestion représentent en année pleine un volume financier global de 1,25 millions d'euros pour un déficit cumulé annuel d'environ 700 000 €.

Enfin, la clarification du cadre juridique de l'intervention de certains agents au bénéfice de l'OPAD génère un transfert de charge du chapitre 012 vers le chapitre 065 et une augmentation sensible de la subvention attribuée à l'association. Cette clarification juridique est financièrement neutre pour le CCAS.

Les recettes

Les pertes nettes de recettes, c'est-à-dire non compensées par une diminution corrélative de dépenses (compensations de mise à disposition...), avaient été particulièrement significatives entre 2013 et 2014 (- 180 000 € pour une baisse globale de près de 609 000 €).

Ces pertes nettes devraient se situer aux alentours de 65 000 € en 2015. Les baisses de recettes attendues pour les résidences sociales (- 108 000 €) devraient en effet être pour partie compensées par les évolutions favorables constatées pour les repas à domicile et les centres sociaux.

Pour 2016, la diminution des recettes sera pour l'essentiel liée à l'évolution à la baisse des remboursements de mises à disposition de personnels par l'OPAD et par l'EPCAPA (- 109 000 €) et par la mise en œuvre des transferts de gestion (- 363 050 €).

Le CCAS sort donc progressivement d'une dynamique défavorable quant à ses recettes d'exploitation. Cette dynamique devra s'inverser à terme avec la réalisation de la restructuration de la résidence sociale Abrioux.

L'évolution de la masse salariale

Les évolutions citées plus haut ont naturellement un impact très significatif sur la masse salariale en 2016.

Hors mesures nouvelles, la masse salariale évoluerait à la baisse de - 2,18 % en 2016 (-174 000 €). Il s'agit là des résultats en année pleine des efforts de restructuration engagés en 2014 et 2015.

Parmi les mesures nouvelles, certaines pèsent à la hausse, c'est notamment le cas du Glissement Vieillesse Technicité (+ 60 290 €) et des mesures catégorielles (+ 30 410 €). D'autres jouent à la baisse, c'est le cas des allocations chômage versées directement (- 50 000 €) et, surtout, de l'évolution des effectifs.

Sur ce dernier point, les restructurations engagées cumulées aux mesures nouvelles citées précédemment génèrent une diminution de 745 000 € par rapport au CA prévisionnel 2015 et permettent d'établir la masse salariale prévisionnelle 2016 à 7 183 700 €, contre 7 996 967 € en 2015.

Il convient de préciser que ces restructurations font naturellement l'objet d'un engagement fort de l'encadrement et d'un appui important de la direction des ressources humaines dans l'accompagnement des agents concernés. Elles ne peuvent en outre être financièrement vertueuses que si elles s'articulent avec la libération effective de postes permettant ces mobilités sans surnombre, ou le cas échéant de façon temporaire. Pour les dix huit agents du CCAS concernés, onze postes sont d'ores et déjà identifiés dans cette perspective au sein du CCAS. A ces onze postes s'ajoutent quatre hypothèses de détachement ou de reprise de contrat par les opérateurs. Pour les postes restants, les hypothèses seront précisées dans les mois qui viennent, et quoi qu'il en soit bien en amont de l'effectivité des transferts.

Les orientations proposées pour la construction du budget 2016

Le compte administratif 2015 devrait présenter un excédent d'environ 550 000 €. L'érosion des recettes sera contenue en 2015 à - 245 000 € (contre - 608 737 € entre 2013 et 2014) et partiellement compensée par une diminution des dépenses de l'ordre de 100 000 € (contre - 214 877 € entre 2013 et 2014). L'écart important, près de 400 000 €, constaté en 2014 entre évolution des dépenses et évolution des recettes se résorbera en 2015 à moins de 150 000 €, traduisant une trajectoire financière saine et un impact positif des mesures engagées pour faire face à une diminution sans précédent des recettes d'exploitation.

Ce bon résultat de gestion, obtenu sur une année que l'on savait charnière, associé à la mise en œuvre des mesures de restructuration présentées plus haut, permet d'arrêter le projet de budget 2016 à un montant de crédits ouverts en fonctionnement de 10 887 000 €, équilibré en recettes par une dotation de la Ville maintenue au niveau antérieur, soit 8 232 125 €.

Ces orientations correspondent à une diminution de 1 273 000 € des dépenses de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts en 2015 pour une réduction des recettes d'activité de seulement 390 000 € (hors reprise d'excédents), créant ainsi les conditions d'une sortie de la mécanique déficitaire connue depuis deux exercices.

En restructurant son intervention, le CCAS parvient ainsi à préserver une situation financière favorable, avec des excédents cumulés qui devraient s'établir à 550 000 € au CA 2015, et à créer les conditions du développement d'une politique sociale forte et ambitieuse.

Les politiques qui seront poursuivies en 2016

Le budget 2016 devra permettre au CCAS de développer son action autour de trois grandes priorités :

- agir en faveur du bien vieillir ;
- lutter contre la pauvreté et la précarité ;
- contribuer au développement social local ;

Agir en faveur du bien vieillir

La direction des retraités et personnes âgées agit au quotidien dans cette direction. La montée en puissance de la maison des seniors, constatée en 2015, permet d'envisager un renforcement significatif en 2016 de son positionnement en tant que plate-forme d'information, d'orientation et de prévention. Le restaurant d'Alembert, outil privilégié de lutte contre l'isolement mais qui connaît aujourd'hui une trop faible fréquentation, fera l'objet d'une réflexion visant à conforter son fonctionnement, notamment en lien avec les structures de quartier. Enfin, le service social gérontologique s'attachera à développer, parmi ses outils d'intervention, l'utilisation des actions collectives, favorables au lien social et à la préservation de l'autonomie.

Au delà, c'est une action globale qui sera menée pour contribuer à une meilleure prise en compte des activités de loisir comme facteur de prévention, notamment en lien avec l'OPAD, les structures de quartier et Dijon Ville Santé.

Lutter contre la pauvreté et la précarité

Outre l'action menée au quotidien par les services sociaux dans le cadre de l'accompagnement individuel, le CCAS portera en 2016 deux projets importants :

- d'une part la mise en œuvre du projet de restructuration de la résidence sociale ABRIOUX. Celle-ci permettra de renforcer l'action du CCAS en matière d'accès au logement des personnes en situation de précarité ou de rupture. L'ouverture aux familles et aux personnes âgées non dépendantes permettra également de répondre aux besoins constatés en la matière.
- D'autre part la poursuite de la refonte, aux côtés de l'État, des modalités d'intervention auprès des publics marginaux. L'articulation entre l'ensemble des acteurs intervenant auprès de ces publics doit être renforcée et évoluer pour proposer des modalités de prise en charge et d'accompagnement vers l'insertion adaptées à l'évolution du public.

Contribuer au développement social local

La mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier répond à un besoin fort de proximité et d'implication des habitants dans l'élaboration des politiques qui les concernent. Au-delà, c'est également l'affirmation du rôle des structures de quartier dans la promotion sociale des individus et leur épanouissement de façon complémentaire, voire supplétive, au travail social individuel.

Six quartiers seront concernés par la mise en œuvre de ce schéma en 2016, dont Varennes-Toison d'Or qui bénéficie d'une création d'équipement. Ce sont donc six projets sociaux de territoire qui seront élaborés. Le CCAS, copilote de la démarche aux côtés du pôle cohésion sociale et territoriale, sera particulièrement attentif à ce que ces projets répondent aux besoins sociaux observés et s'inscrivent dans une dynamique partenariale et participative forte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

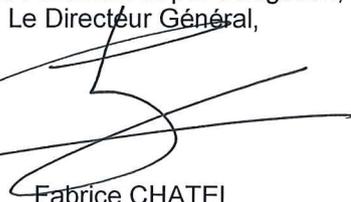
Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,




Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE - 4 NOV. 2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

12 NOV. 2015

